



MAIRIE DE
LA ROCHE-MAURICE

29800

TI-KËR ROC'H MORVAN

**Arrêté municipal réglementant les horaires
de l'éclairage public**

ARRETE N° 7/2021

Le Maire de la commune de LA ROCHE-MAURICE

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le territoire de la commune, à compter du 22 janvier 2021 sont modifiées comme suit : le soir extinction de l'éclairage public à 21h. Aucun changement le matin.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage municipal et d'une insertion sur les différents supports numériques dont dispose la commune.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il prendra ainsi toutes les mesures d'affichage.

Tél. 02 98 20 43 57

fax 02 98 20 43 55

e-mail : la.rocche.maurice@wanadoo.fr

www.larochema Maurice.fr

rue de la mairie - 29800 - La Roche - Maurice

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur du SDEF29
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à LA ROCHE-MAURICE,
Le 22 janvier 2021

Le Maire, Lénéaïc BLANDIN

